

ACTE D'ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE EN VUE DE L'OCTROI DE FACILITÉS DE PAIEMENT

Cadre réservé à l'administration ⁸

Accepté et enregistré sous le numéro d'ordre :

À

Le

Les signatures au bas du présent acte valent acceptation sans restriction ni réserve des dispositions du règlement du cautionnement relatif aux garanties à constituer en matière de dédouanement et de transit.

le receveur des douanes

RECETTE DES DOUANES D'ENREGISTREMENT

(Sélectionner)

DEMANDE DE FACILITÉS DE PAIEMENT

Madame / Monsieur / la société ¹

demeurant ³

Numéro d'identification ² :

représenté(e) par (nom et prénom)

(ne remplissez que la ligne utile parmi les deux suivantes)

agissant légalement en sa qualité de ⁴ ⁵

ou dûment habilité(e) à cet effet par ⁵

ci-après dénommé(e) « le débiteur », ayant exposé les difficultés de paiement qu'il rencontre, sollicite du receveur des douanes (Sélectionner) , les facilités de paiement de sa dette envers le Trésor public décrites ci-après.

1°) Description de la créance (type et montant)

2°) Modalités de paiement

3°) Clause résolutoire

En l’absence de paiement d’une échéance, le débiteur sera mis en demeure de régulariser l’impayé. Faute de paiement dans un délai d’un mois, le présent échéancier pourra être annulé par le receveur des douanes par lettre recommandée et la dette deviendra immédiatement exigible dans sa totalité.

Les présentes facilités de paiement sont accordées au vu des difficultés financières exposées par le redevable. Le receveur se réserve le droit de les dénoncer par lettre recommandée, en cas de découverte de biens mobiliers et immobiliers non révélés lors de la signature du présent acte ou en cas d’amélioration significative du patrimoine ou des revenus du débiteur après la signature de celui-ci.

OPTION 1 : ACTE D’ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE DE LA CAUTION

La caution, soussignée ^{1 6}

Numéro d’identification ² :

demeurant ³

représentée par (nom et prénom)

(ne remplir que la ligne utile parmi les deux suivantes)

agissant légalement en sa qualité de ^{4 5}

ou dûment habilitée à souscrire des cautionnements par ⁵

déclare cautionner solidairement, au sens de l’article L. 321-15 du code des douanes et au moyen du présent acte d’engagement, la dette qui fait l’objet des facilités de paiement décrites ci-dessus.

La caution s’engage, solidairement avec le débiteur, envers le receveur des douanes (Sélectionner)

à acquitter la somme de (en chiffres et en lettres) euros.

à défaut de paiement d’une échéance par le débiteur et de régularisation dans le mois suivant une mise en demeure, les facilités consenties pourront être révoquées. La caution sera alors tenue d’acquitter immédiatement les sommes devenues exigibles de plein droit, sans pouvoir bénéficier des délais initialement consentis au débiteur.

Il en ira de même, sans mise en demeure du débiteur, en cas d’ouverture d’une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du débiteur.

SIGNATURES

Fait à , le Fait à , le

Le débiteur,

La caution ⁷,

OPTION 2 : IMPUTATION SUR UNE GARANTIE GLOBALE

Possibilité ouverte uniquement pour les créances de dettes douanières et fiscales et intérêts de retard éventuels en lien avec des opérations de dédouanement, lorsque l'autorisation de garantie globale rattachée au présent acte d'engagement couvre les dettes nées sans réduction de garantie financière prévue par l'article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015.

Le débiteur souhaite que les facilités de paiement mentionnées ci-dessus soit garanti au moyen de l'acte d'engagement de la garantie globale n°

enregistré le , à

SIGNATURE

Fait à , le

Le débiteur,

ACTE D'ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE EN VUE DE L'OCTROI DE FACILITÉS DE PAIEMENT

NOTICE

1. **Dénomination** : Pour une personne morale, indiquer la raison sociale et la forme. Pour une personne physique, indiquer les nom, prénom, date de naissance et profession.
2. **Numéro d'identification** : Pour les sociétés / cautions établies en France, indiquer le numéro d'identification au répertoire des entreprises (SIREN). Pour les sociétés / cautions établies hors du territoire national, indiquer son équivalent.
3. **Adresse** : Pour une personne morale, indiquer l'adresse du siège social. Pour une personne physique, indiquer l'adresse commerciale.
4. **Représentant légal** : Indiquer la fonction du représentant légal.
5. **Documents à joindre** : Joindre une copie de l'acte social ayant, en dernier lieu, nommé la personne à la fonction (délibération du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de l'assemblée des associés, etc.) ou une copie de la procuration.
6. **Document à joindre** : Joindre une copie des statuts, sauf pour les établissements de crédit définis à l'article L. 511-1 du code monétaire et financier.
7. **Signature de la caution** : Pour une personne physique (particulier, entrepreneur individuel...), conformément aux dispositions de l'article 2297 du code civil, la signature manuscrite doit être précédée de la mention manuscrite suivante « *Bon à titre de caution pour le montant de... » (en indiquant le montant en toutes lettres et en chiffres). En tant que caution solidaire, je ne peux exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions ».*
8. **Numéros d'enregistrement** : Reporter le numéro d'ordre attribué à l'acte d'engagement par le receveur (réservé à l'administration).